

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/661 du 3/12/79
MJT/DGTFP/DFP/CALM/21051/

Portant détachement de Monsieur SOUMBOU
Jean-Baptiste, Administrateur des SAF.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

Vu la constitution du 8/7.79;

Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n°667/PM du 13.6.79.

D.C.F.

DECRETE :

ARTICLE 1er: Monsieur SOUMBOU Jean Baptiste, Administrateur de 3° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAF) précédemment en service au Cabinet du Premier Ministre, est mis à la disposition du Ministre du Plan. pour servir au Centre National de Gestion (CENAGES)

ARTICLE 2°: La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le budget autonome du Centre National de Gestion qui en outre redevable envers le Trésor Public de la Contribution de ses droits à pensions.

ARTICLE 3°: Le présent décret, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE , le 3 DECEMBRE 1979

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

AMPLIATIONS:

DGTFP/DFP. 3
D.B. 2
D.C.F. 1
CAB.PMI. 1
SGCM/BC. 2
MINI.PLAN. 2
CENAGES. 2
DOSSIER 3
INTERESSE 1

Le Ministre du Plan.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Pierre MOUSSA.

Le Ministre du Travail
et de la Justice

Henri LOPES .

Victor TAMBA-TAMBA.